

IV. RESUME NON TECHNIQUE

⇒ Un projet programmé dans le prolongement du bourg actuel

Le projet de lotissement « Le vallon de Vernazobre », se localise dans le prolongement de la zone urbanisée Est de la commune de Saint-Chinian. Au total, il est prévu la 62 lots individuels, 2 macrolots sociaux regroupant 16 logements et d'un macrolot devant accueillir la gendarmerie.

Le site de l'opération concerne une surface totale d'environ 3,8 ha et reçoit les apports amont de plusieurs bassins versant totalisant une surface de 9.96 ha (apports directs et indirects).

Le projet conduit à une imperméabilisation de 21 242 m² soit un taux d'imperméabilisation de 56 %.

La zone de projet est délimitée au Sud par la rue de la voie ferrée puis le flanc de colline qui mène à la crête « des Poujols », à l'Ouest par des lotissements dont le lotissement Carignan, au Nord par l'avenue Raoul Bayou puis par le Vernazobre ou par des vignes et à l'Est par des parcelles de vignes traversées par des fossés arborés.

⇒ Un projet situé dans un environnement favorable à l'implantation d'une zone d'habitat

L'ensemble se localise sur le bassin versant du Vernazobre, lui-même affluent de l'Orb. Ce cours d'eau ne fait l'objet d'aucun usage particulier si ce n'est qu'il est le milieu récepteur de plusieurs ouvrages d'assainissement dont celui de Saint-Chinian. A noter que l'Orb, au niveau de Reals, soit environ 15 km en aval du projet, fait l'objet d'un prélèvement en eaux superficielles.

Au regard des eaux souterraines, le projet se localise au droit de la masse d'eau des formations plissées calcaires et marnes Arc de St Chinian (non identifiée comme masse d'eau stratégique pour l'alimentation en eau potable) et plus spécifiquement sur l'entité hydrogéologique « alluvions du Vernazobre » qui constitue une partie des alluvions de l'Orb. Les alluvions du Vernazobre sont alimentées à la fois par les précipitations, par le Vernazobre qui est alors en relation hydraulique directe avec ces alluvions récentes et par les écoulements sur les flancs des vallées (drainage des formations crétacées-éocènes en rive droite, drainage des formations paléozoïques en rive gauche). Cette entité hydrogéologique n'est pas exploitée pour l'AEP des collectivités du secteur, eu égard à ses potentialités trop faibles. Néanmoins, le projet se localise dans le PPE du Captage du Limbardié, implanté sur la commune de Cazouls lès Béziers.

En ce qui concerne le milieu naturel, le projet ne se situe dans aucun zonage d'inventaire, de porter à connaissance ou zone protégée si ce n'est dans le zonage du Plan National d'Actions pour le Lézard ocellé. L'évaluation simplifiée des incidences des projets sur la zone Natura 2000 «Minervois» (Directive Oiseaux) a conclu à l'absence d'incidence sur les objectifs de conservation des habitats et espèces ayant justifié la délimitation de ce site.

En termes de risque inondation, seul un étroit secteur Nord se localise en zone inondable du Vernazobre. La parcelle n° 291 est partiellement comprise dans le secteur R du PPRi. Le reste du projet est en zone blanche.

⇒ La nécessité de prévoir des aménagements permettant de compenser l'imperméabilisation des sols.

Le projet reçoit les apports en provenance de l'amont de 3 bassins versant :

- Le bassin versant direct A (0.72 ha) : quelques parcelles sur le flanc Ouest constituent un bassin versant amont topographique direct de la zone de projet,
- Le bassin versant direct B (0.34 ha) : parcelle agricole occupée par des oliviers située au Sud-Est du projet,
- Le bassin versant indirect C (8,9 ha) : la zone de projet et en contrebas de la rue de la voie ferrée. Les eaux sont collectées par des fossés en limite Sud de la zone de projet qui ramènent les eaux vers le fossé qui longe le projet sur l'Est (4,6 ha environ).

Les eaux des bassins versant A et C seront déviées en dehors de la zone de projet : les eaux du bassin versant A seront conduites vers le Nord tandis que celles du bassin versant C seront amenées vers un fossé longeant la parcelle de projet sur son flanc Est. Ainsi, seules les eaux en provenance du bassin versant B continueront à ruisseler sur la zone de projet.

Par ailleurs, afin de pallier l'imperméabilisation des surfaces découlant des aménagements envisagés et d'éviter une aggravation de la situation actuelle, il est prévu de créer au sein du lotissement deux bassins de rétention. Le bassin de rétention BR1 se situera au Nord (pointe de la parcelle 150) et aura un volume de 2 300 m³ pour une surface en gueule de 1 900 m². Le bassin de rétention BR2 se situera au centre de l'emprise de projet. Il aura un volume de 500 m³ pour une surface de 625 m².

Pour le BR 1, l'ouvrage sera raccordé au fossé aval via une conduite béton Ø300 mm.

Pour le BR 2, l'ouvrage de vidange sera raccordé à une conduite béton Ø300 mm qui se rejetera sur le terrain agricole à l'aval au niveau du TN.

⇒ Un projet à faibles incidences environnementales

L'analyse des incidences du projet sur l'environnement montre que :

- les mesures hydrauliques accompagnatrices permettent la déviation des apports de deux bassins versant amont (BV A et BV C) jusqu'à l'occurrence centennale,
- La mise en place des deux bassins de rétention a un impact positif sur la situation hydraulique à l'aval de l'ensemble. L'action des bassins permet d'améliorer la situation hydraulique actuelle à l'aval en réduisant entre 40 et 80 % les débits générés par la zone de projet.
- Les bassins permettent d'abattre 84% ou 88% des Matières en Suspension en occurrence biennale et par là-même, la pollution par les hydrocarbures et/ou métaux fixés sur les particules fines.
- Le projet ne présente pas de risque de contamination des eaux souterraines dans la mesure où le sous-sol est très peu perméable. L'absence d'usages des eaux souterraines au droit et à proximité des projets renforce cette absence de risque.
- Le projet ne présente qu'un risque accidentel (mauvaise manœuvre) de pollution des eaux superficielles ou souterraines lors de la phase chantier.

⇒ Un projet compatible avec les documents de planification

Le projet est compatible avec :

- les objectifs et mesures du SDAGE RM;
- les objectifs et mesures du SAGE de l'Orb-Libron
- le règlement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Sud-Hérault
- les objectifs de conservation du site du réseau Natura 2000 les plus proches.

⇒ Des mesures, moyens de surveillance et d'intervention adaptés pour réduire le risque environnemental du projet

Les mesures prises dans le cadre de ce projet sont :

- un suivi permanent par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre de la bonne exécution du chantier ;
- une surveillance et un entretien réguliers des ouvrages d'assainissement pluvial ;
- la non utilisation d'herbicides pour la gestion des ouvrages de rétention, des réseaux pluviaux et des fossés,
- l'élaboration au préalable de la phase chantier et d'exploitation d'un plan d'intervention par le maître d'œuvre en cas de pollution.